AIDES

Ingénierie territoriale

Publics concernés

- #Collectivité territoriale
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Solidarité
- #Politique contractuelle
- #Financement

Les territoires dotés de moyens d'ingénierie disposent d'une capacité accrue à concevoir et mettre en oeuvre des projets générateurs d'emplois, de services d'activités économiques et de dynamiques collectives. Dans le cadre des Contrats de développement et de transitions 2026-2028, la Région soutient l'ingénierie des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique.
L'objectif est de favoriser l'émergence, l'accompagnement et la mise en oeuvre de projets ; de veiller au soutien des communes rurales ; d'animer le dialogue entre le territoire et la Région et d'assurer un relais territorial pour la diffusion des politiques régionales.

Objectif

Financer l'ingénierie territoriale qui a vocation à :

- Assurer l'animation et la coordination du Contrat de développement et de transitions ;
- Renforcer la capacité des territoires à concevoir, structurer et mettre en oeuvre des projets de développement ;
- Identifier, mobiliser et accompagner les porteurs de projets du territoire, en portant une attention particulière aux projets des communes les plus rurales du territoire ;
- Intégrer de manière transversale, dans les projets accompagnés, les enjeux de transitions écologique et énergétique ainsi que les démarches contribuant aux ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra

Calendrier

- 30/06/2026 pour 2026
- 31/12/2026 pour 2027
- 31/12/2027 pour 2028

Bénéficiaire

Les structures porteuses du territoire de contractualisation qui présente une vulnérabilité socio-économique forte ou intermédiaire :

- Pays,
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR),
- Syndicat Mixte, association,
- Un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI),

pour le compte de l’ensemble du territoire de contractualisation.

Montant

Pour les territoires à forte vulnérabilité socio-économique :

- 2026 : 2,5 ETP maximum
- 2027-2028 : 2 ETP

50% d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 € (salaire chargé)

Pour les territoires à vulnérabilité socio-économique intermédiaire :

- 2026 : 2,5 ETP maximum
- 2027-2028 : 1,5 ETP

40% d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 € (salaire chargé)

Critères de sélection

Le soutien régional concerne les postes de chefs de projet cohésion territoriale et de chargés de mission thématiques intervenant à l'échelle du territoire de contractualisation. Les thématiques prioritaires pour un soutien à l'ingénierie sont :

- Transitions,
- Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs,
- Action Collective de Proximité de soutien au commerce et à l'artisanat,
- Santé,
- Emploi et formation.

Le soutien régional est renouvelé chaque année sur la base d'un bilan portant sur la réalisation des objectifs de l'année précédente et d'une feuille de route co-construite avec la Région, présentant les missions et objectifs de l'année à venir. L'ingénierie territoriale soutenue, s'engage à participer aux actions de formation, séminaires et mise en réseau organisées par la Région.

Comment faire ma demande ?

Si vous remplissez les critères énoncés ci-dessus, merci d'envoyer un mail à l'adresse territoires@nouvelle-aquitaine.fr en apportant des éléments de présentation de votre projet et vos coordonnées.

La Direction de la Cohésion et des Initiatives Territoriales prendra ensuite contact avec vous pour vérifier l'éligibilité de votre projet, avant tout dépôt de demande de subvention.

Correspondants

- **Direction de la Cohésion et des Initiatives Territoriales**

Service Relation Usager

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption